

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL. : 1 (212) 963.1234 • FAX : 1 (212) 963.4879

REFERENCE: SCA/2/17 (35)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 20 novembre 2017, le Comité a promulgué **les modifications** spécifiées par les biffures/soulignements dans l'entrée ci-après sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

B. Entité

QDe.096 Nom: LASHKAR I JHANGVI (LJ)

Autre(s) nom(s) connu(s): n.d. **Précédemment connu(e) sous le nom de:** n.d.

Adresse: n.d. **Date d'inscription:** 3 févr. 2003 (modifications 13 déc. 2011, 20 nov. 2017) **Renseignements divers:** basée essentiellement dans la région du Punjab et dans la ville de Karachi au Pakistan. Active au Pakistan bien qu'elle y ait été interdite en 2010. La révision prévue par la résolution ~~1822 (2008)~~ 2161 (2014) du Conseil de sécurité a été achevée ~~21 juin 2010~~ 23 décembre 2016. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.interpol.int/en/notice/search/une/5282017> [click here](#)

Les noms des personnes et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés sous la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité :

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir une version mise à jour de la Liste des individus et entités associés à l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante : https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette Liste est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Une version mise à jour de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courriel peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet au Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : (+1) 212-963-1300/ (+1) 212-963-3778. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour à partir d'un courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 20 novembre 2017